



**Municipalité de
SAINT-LÉON-LE-GRAND**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 273-2024 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-LÉON-LE-GRAND**

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Avis public vous est par la présente donné par la soussignée Karine Trahan, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand.

À l'effet que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand a adopté le règlement 273-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de St-Léon-Le-Grand, le mardi 7 mai 2024.

Les personnes intéressées à consulter le règlement #273-2024 peuvent le faire en se présentant au 52 rue de la Fabrique à Saint-Léon-Le-Grand sur les heures de bureau, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Donné à Saint-Léon-le-Grand ce lundi 13 mai 2024.

La greffière-trésorière
et directrice générale

Karine Trahan